



227831

AVIS AU PUBLIC

Commune de Bagnols-sur-Cèze

Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Escanaux (NPNRU)

Par délibération en date du 19 décembre 2025, le conseil municipal de la Commune de Bagnols-sur-Cèze a décidé de lancer une concertation sur le programme de rénovation urbaine du quartier des Escanaux. Cette délibération précise également la définition des objectifs poursuivis et fixe les modalités de concertation. Elle peut être consultée en Mairie, à la Direction des Grands Projets Urbains et sur le site internet www.bagnolssurceze.fr.

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-132
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Définition des modalités de concertation dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Escanaux (NPNRU)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Définition des modalités de concertation dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Escanaux (NPNRU)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 à L.103-6 relatifs à la concertation ;

Vu le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2020 approuvant l'engagement de la Ville de Bagnols-sur-Cèze dans le projet de renouvellement du quartier des Escanaux ;

Considérant qu'il est rappelé que le projet de rénovation urbaine des Escanaux poursuit plusieurs objectifs :

- La démolition de logements sociaux vétustes et la reconstruction de logements neufs présentant un confort supérieur et une performance énergétique « basse consommation » ;
- La réhabilitation de logements existants avec remise aux normes et rénovation énergétique ;
- La requalification des espaces publics avec des voiries repensées, des liaisons piétonnes et cyclables, de nouveaux espaces verts, des équipements publics et des services modernisés ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et la mixité avec un habitat plus diversifié, un cadre de vie amélioré, un accès aux services facilité et des habitants associés à la transformation du quartier ;
- Le développement urbain global de la commune : le projet Escanaux s'inscrit dans une stratégie plus large de renouvellement urbain de Bagnols-sur-Cèze et d'aménagement durable ;

Considérant qu'il est précisé que, depuis 2017, plusieurs temps de concertation ont été organisés avec les habitants et les acteurs locaux autour du projet de rénovation du quartier des Escanaux et qu'il est désormais nécessaire de formaliser cette démarche participative afin de poursuivre la mise en œuvre concrète du projet ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 3 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Escanaux (NPNRU), selon l'exposé des motifs sus-énoncés ;
- D'approuver, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation publique à l'échelle du périmètre NPNRU des Escanaux, qui seront mises en œuvre ;

Dans le but d'assurer l'information et la participation du public autour du Projet de Rénovation Urbaine, il sera ouvert, du **lundi 19 janvier 2026 à 9h00 au vendredi 17 avril 2026 à 12h00**, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités suivantes, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme :

- **Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation** : Il sera publié sur le site internet de la Ville (www.bagnolssurceze.fr), dans le bulletin municipal Bagnols & Vous ainsi que sur les réseaux sociaux de la Commune (Facebook).
- **Affichage en Mairie** : la délibération approuvant la définition des modalités de la concertation sera affichée pendant une durée d'un mois. La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département (Midi Libre). La délibération sera également disponible en téléchargement sur le site internet de la Ville.
- **Mise à disposition du public d'un dossier de concertation** : comprenant le plan guide et le projet de rénovation urbaine ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations et propositions de toute personne intéressée. Le dossier et le registre seront accessibles aux adresses et horaires suivants :
 - en Mairie, Direction des Grands Projets Urbains, Place Auguste Mallet à Bagnols-sur-Cèze :
 - le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
 - le mardi de 13h30 à 17h,
 - le mercredi de 8h30 à 12h,
 - le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
 - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
 - à la Maison du projet, rue Garidel-Allègre à Bagnols-sur-Cèze, lors d'une permanence dédiée :
 - le mardi de 9h à 12h.
- De dire qu'à l'issue de cette phase de concertation, le Maire présentera le bilan devant le Conseil municipal.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Signé électroniquement par : Jean-Yves CHAPELET
Date de signature : 24/12/2025
Qualité : Maire de la Ville de Bagnols-sur-Cèze

MES INFOS PRATIQUES

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONCERTATION

Projet de renouvellement urbain des Escanaux (NPNRU)

Comprenant le plan-guide, le projet de rénovation urbaine ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations et propositions de toute personne intéressée, le dossier sera mis à disposition du public, de même que le registre, aux adresses et horaires suivants :

Hôtel de ville - Direction des Grands Projets Urbains, Place Auguste-Mallet, Bagnols-sur-Cèze

- Lundi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Mardi : 13 h 30 - 17 h
- Mercredi : 8 h 30 - 12 h
- Jeudi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 16 h

Une permanence est également assurée le mardi matin, de 9 h à 12 h, à la Maison du Projet, rue Garidel-Alègre, afin de recueillir les avis du public.

La concertation se déroulera du lundi 19 janvier 2026 à 8 h 30 au vendredi 17 avril 2026 à 12 h.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DES ESCANAUX

Démolir les logements sociaux vétustes et reconstruire des logements neufs, plus confortables et conformes aux standards de performance énergétique « basse consommation » ;

Réhabiliter les logements existants en procédant à leur mise aux normes et à leur rénovation énergétique ;

Requalifier les espaces publics : reconfiguration des voiries, création de liaisons piétonnes et cyclables, aménagement de nouveaux espaces verts, modernisation des équipements publics et des services ;

Renforcer la cohésion sociale et la mixité : diversification de l'habitat, amélioration du cadre de vie, accès facilité aux services, implication des habitants dans la transformation du quartier ;

Contribuer au développement urbain global de la commune : le projet des Escanaux s'inscrit dans une stratégie plus large de renouvellement urbain et d'aménagement durable à Bagnols-sur-Cèze.



Depuis 2017, plusieurs temps de concertation ont été organisés avec les habitants et les acteurs locaux autour du projet de rénovation du quartier des Escanaux. Il est désormais nécessaire de formaliser cette démarche participative afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du projet.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Chaque année, la Ville réalise avec l'Insee le recensement de sa population afin de mieux connaître son évolution et ses besoins. En 2026, la campagne de recensement se déroulera du 15 janvier au 21 février.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes résidant à Bagnols, quelles que soient leur nationalité et leur situation, à partir du moment où elles sont en France depuis au moins un an ou si elles viennent d'arriver et qu'elles ont l'intention d'y rester pour au moins un an.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Si votre logement est concerné, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

L'agent recenseur proposera systématiquement de vous faire recenser en ligne en vous remettant une notice sur laquelle figurent vos identifiants. Si vous ne souhaitez pas procéder ainsi, il vous déposera les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ?

Les résultats du recensement sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune, et comprendre l'évolution démographique de notre territoire.



DÉPARTEMENT du Gard

COMMUNE de Bagnols sur Cèze

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 030-213000284-20260625-2026_06_084-DE

S²LOW

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☒ Autre

Relatif à : Nouveau programme de
renouvellement urbain du quartier
des Escaroux

Lieu de la concertation : Hôtel de ville, Place Auguste
Nallut et Maison du Projet, rue Garidel -
Alès, 30250 Bagnols sur Cèze

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Projet de renouvellement urbain du
quartier des Escanoux

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ 19 décembre lors du Conseil Municipal
en date du 19 décembre 2025

je soussigné(e) ⁽²⁾ Jean-Yves Chapellet, Maire de Bagnols sur Cèze
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Bagnols sur Cèze, le 19 janvier 2026

signature



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLI

4 Mars 2026 Rivier Annie

A qu'on a démolition et le défaut des
devoirs, c'est insupportable de vivre dans ce
quartier -